

Le 14 octobre 2022

**RELEVÉ DE DECISIONS DU COMITE DE PILOTAGE PNR MONTAGNE  
BASQUE**

**19 SEPTEMBRE 2022 - LUTXIBORDA**

**MEMBRES DU COMITE DE PILOTAGE PRESENTS :**

- **M. Jean-Baptiste LABORDE**, Conseiller délégué à la Montagne (CAPB) et Président du Comité de pilotage PNR Montagne Basque,
- **M. Andde SAINTE MARIE**, Conseiller régional sur la montagne, le pastoralisme et le patrimoine naturel (Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine),
- **M. Jacques BARREIX**, Président de la Commission syndicale du Pays de Soule et Vice-Président de l'association des Commissions Syndicales du Pays Basque (EHMEB),
- **M. Jean-Pierre MIRANDE** Conseiller départemental à la montagne (CD64),
- **Mme Anna NGUYEN**, Sous-préfète d'Oloron-Sainte-Marie,
- **M. Daniel OLCOMENDY**, Vice-président au tourisme durable et l'accessibilité universelle du territoire (CAPB),
- **M. Antton CURUTCHARRY**, Vice-président politique linguistique basque et gasconne, culture et équipements culturels communautaires (CAPB),
- **Mme Solange DEMARCQ EGUIGUREN**, Conseillère déléguée à la Protection et mise en valeur de l'environnement et des espaces naturels, préservation de la biodiversité, prévention des risques majeurs (CAPB),
- **M. Hervé DAMESTOY**, élu représentant du Pôle Hasparren (CAPB),
- **M. Martin ARHANCET**, élu représentant du Pôle Soule-Xiberoa (CAPB),
- **M. Patrick ETCHEGARAY**, élu représentant du Pôle Iholdy-Oztibarre (CAPB),
- **M. Sébastien IHIDOY**, élu représentant du Pôle Garazi Baigorri (CAPB),
- **M. Pierre ETCHEBER**, élu représentant du Pôle Amikuze (CAPB),
- **M. Michel BIDART**, Président de la Commission Syndicale de la vallée de Baigorri et Président de l'association des Commissions Syndicales du Pays Basque,
- **M. Henry INCHAUSPE**, Président de la Commission Syndicale du Pays de Cize,
- **M. Estebe OURET**, élu de la Commission Syndicale du Pays de Cize,
- **M. Xabi GARAT**, Président de la Commission Syndicale de la vallée de l'Ostabaret,
- **M. Dominique POYDESSUS**, Vice-président de la Commission Syndicale de la vallée de l'Ostabaret,
- **M. Benoit TAUZIN**, Vice-président de la Commission Syndicale du Pays de Soule,
- **M. Gabriel BELLEAU**, Président de la Commission Syndicale du Bois de Mixe,
- **M. Xabi ELGART**, élu SCoT Pays Basque Seignanx,
- **M. Jean-Michel ANCHORDOQUY**, Fédération des AFP GP,

- **Mme Françoise PITRAU**, Fédération des AFP GP,
- **M. Alain DUBOIS**, Fédération des AFP GP,
- **M. Xemartin AUCHOBERRY**, Fédération des AFP GP,
- **M. Paxkal INDO**, Président du Conseil de Développement du Pays basque,
- **Mme Cécile CROUSPEYRE**, représentante du Conseil de Développement du Pays basque.

#### TECHNICIENS :

- **M. Jean-Louis JAUREGUBERRY**, Chargée de mission Pastoralisme et montagne (CRNA),
- **Mme. Sylvie FRUGIER**, Cheffe de projet "Accompagner les territoires en transition" (DREAL Nouvelle Aquitaine),
- **M. Patrice DELBANCUT**, Adjoint au Chef de la Mission Développement Durable (DREAL Nouvelle Aquitaine),
- **M. Pierre-Emmanuel JASNOT**, Chargé de mission SCoT Pays Basque Seignanx,
- **M. David TOURREUIL**, Directeur de la Commission Syndicale du Pays de Cize,
- **Mme Kattin TEILLERIE**, Gestionnaire administrative et financière du Service Montagne (CAPB),
- **Mme Emmanuelle YOHANA**, Animatrice LEADER (CAPB),
- **M. Jean-Christophe TASSY**, Chargé de mission Agglomération citoyenne (CAPB),
- **M. Thomas BUNEL**, Chargé de mission (Commissariat de massif des Pyrénées - ANCT),
- **M. Philippe ARRETZ**, Directeur du Conseil de développement du Pays Basque,
- **Mme Justine GUIRAUDEL**, Chargé de mission (CDPB),
- **Mme. Pauline POTIER**, Directrice départementale adjointe (DDTM64),
- **Mme. Joëlle TISLE**, Cheffe de Service Environnement (DDTM64),
- **M. Éric CHAPUIS**, Délégation territorial Pays Basque (DDTM64).

#### EXCUSES :

- **M. Bruno CARRERE**, Vice-président à la Stratégie d'aménagement Durable du Territoire - Planification urbaine, patrimoniale et publicitaire (CAPB),
- **M. Joseba ERREMUDEGUY**, Conseiller Délégué aux Coopérations transfrontalières, européennes et internationales (CAPB),
- **M. Laurent INCHAUSPE**, élu représentant du Pôle Garazi Baigorri (CAPB),
- **M. Michel OCAFRAIN**, élu représentant du Pôle Garazi Baigorri (CAPB),
- **M. Beñat INCHAUSPE**, élu Commission Syndicale de la vallée de Baigorri,
- **M. Alain OCAFRAIN**, Vice-Président de la Commission Syndicale de la vallée de Baigorri,
- **M. Pascal GUECAIMBURU**, Vice-Président de la Commission Syndicale du Pays de Cize,
- **M. Marc BERARD**, Président du SCoT Pays Basque Seignanx,
- **M. Jean Christophe ARRAYET**, Vice-président de la Commission Syndicale du Pays de Soule,
- **Mme Hân VO**, Directrice Partenariats et financements (CAPB),
- **M. Daniel MOULIA**, Responsable de la délégation de Bayonne (CD64),
- **Mme Nathalie ELBE**, Mission Plan Montagne (CD64)
- **M. Eric JAUBERT**, chef de projet au pôle Délégation à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale, (CRNA).

#### INVITEE :

- **Mme Marie-Ange THEBAUD**,
- **M. Xavier BOISSY**, Avocat.

#### VOS INTERLOCUTEURS TECHNIQUES :

- **Mme Geneviève BEHOTEGUY**, Chargée de mission PNR Montagne Basque (CAPB),
- **Mme Xabina PETRISSANS-ITURBURUA**, Cheffe du service Montagne (CAPB),

- **Mme Coralie ARTANO-GARMENDIA**, Chargée de mission (EHMEB),
- **Mme Nathalie JAURY**, Chargée de mission (EHMEB),
- **Mme Rose-Marie ESCLARMONDE**, Mission Plan Montagne (CD64),
- **M. Xavier STEFFAN**, Chargé de mission - Service Transition écologique et Territoires (CRNA).

## ORDRE DU JOUR

---

- Propos introductifs
- Etat d'avancement de la démarche
- Création du syndicat mixte de préfiguration

Le support de présentation du 19/09/2022 est joint à ce compte-rendu (annexe 1).

## PROPOS INTRODUCTIFS

---

Ouverture de la séance par Jean-Baptiste LABORDE, Président du Comité de pilotage PNR Montagne Basque.

Monsieur LABORDE remercie les membres du Comité de pilotage de s'être mobilisés en nombre. Il remercie particulièrement Madame NGUYEN, Sous-préfète d'Oloron-Sainte-Marie, de sa venue et l'invite à siéger aux côtés des élus porteurs de la démarche à la table d'honneur.

## ETAT D'AVANCEMENT DE LA DEMARCHE

---

Lors du Comité de pilotage du 02 février 2022, la feuille de route pour l'année 2022 était présentée en cinq grands "chantiers". La présentation de l'état d'avancement reprend ce format-là.

### 1. La communication

Le projet PNR Montagne Basque est maintenant doté d'une *one page* (site internet) accessible en ligne : <https://pnr-montagnebasque.com/>. Il synthétise les grandes étapes de la démarche, son état d'avancement et les étapes à venir.

Un calendrier chevalet sur l'année civile 2022 a été distribué aux 111 communes du périmètre du projet ainsi qu'aux partenaires techniques et financiers. A chaque mois correspond une question pour comprendre le projet de PNR Montagne Basque (qu'est-ce qu'un PNR ? Pourquoi un PNR en Montagne Basque ? Quelles sont les missions d'un PNR ? Qu'est-ce que la Charte ? Etc.).

Ce printemps 2022, 14 réunions d'information à destination de tous les conseillers municipaux des 111 communes se sont déroulées. L'objectif de ces réunions visait à garantir un niveau d'information homogène entre élus. Au total, 235 élus se sont mobilisés, représentant 77% des communes du périmètre du projet PNR Montagne Basque.

Le calendrier initial a pris du retard sur le recrutement d'un prestataire pour l'élaboration d'une stratégie de communication. Le marché reste à lancer. Il sera travaillé cet automne.

### 2. L'élaboration de la Charte

Le groupe *Méthodologie de concertation* a été lancé. Il est composé de techniciens de la CAPB, des Commissions Syndicales (CS), du Conseil de Développement du Pays Basque (CDPB), et d'un prestataire de service Aldudarrak bideo, représenté par Pantxika MAITIA. Ce printemps et ce début d'été 2022, Pantxika MAITIA a parcouru la Montagne Basque dans divers lieux pour aller à la rencontre "des usagers". Au moyen de capsules vidéos, elle interrogeait les personnes sur **La montagne** : qu'est-ce que pour vous pour la Montagne Basque ? Comment la pratiquez-vous ? Que souhaiteriez-vous pour cette montagne ? Ces capsules vidéos seront des supports utilisés pour la concertation de la Charte auprès des habitants, élus, socioprofessionnels, collectivités, etc.

Les groupes techniques et thématiques (agriculture et pastoralisme, forêt/sylviculture, patrimoine naturel, patrimoine bâti et culturel, tourisme, développement urbain et mobilité) n'ont pas encore été lancés. Le calendrier initial se décale sur ce point-là. Ces groupes ont vocation à approfondir le diagnostic et les enjeux qui étaient

ressortis de l'étude d'opportunité de 2018 au regard des compléments attendus par la Préfète de Région dans son avis d'opportunité favorable de septembre 2019. Ces groupes seront composés de structures disposant d'une expertise technique sur la thématique (exemple : pour le groupe pastoralisme, la Chambre d'agriculture et EHLG feront partie du groupe. Liste non exhaustive). L'objectif n'est pas de créer un nouveau groupe pour chaque thématique mais de travailler en transversalité sur des études/projets déjà lancées en lien avec les thématiques citées (c'est le cas pour le patrimoine naturel et la forêt notamment via des démarches lancées au sein de la CAPB). Les groupes thématiques qui nécessitent d'être créés le seront au cours de l'automne 2022.

Une fois que les groupes techniques et thématiques auront actualisé les enjeux, ils seront mis en débat dans le cadre d'une "grande concertation" auprès de tous les acteurs du territoire. Les modalités de cette concertation restent à organiser.

Un travail technique a été amorcé pour récupérer de la donnée factuelle sur les trois communes identifiées par la Préfète de région dans son avis de 2019 (Urrugne, Ascaïn et Biriadou) comme potentiellement éloignées des enjeux montagne et soumises à d'autres pressions.

### 3. La création du syndicat mixte (SM) de préfiguration

La création initiale du SM de préfiguration était prévue pour l'automne 2022. Un décalage par rapport au calendrier initial de minimum 2 mois est présenté à ce Comité de pilotage. Au regard de la procédure, des différentes étapes qui rythment et de délais incompressibles dans son instruction, le calendrier initial ne pourra pas être tenu. Ces éléments seront approfondis ci-après.

### 4. Le conseil scientifique

Le conseil scientifique est une instance consultative du futur SM de préfiguration. Au regard des voyages d'études et des rencontres avec différents directeurs/chargés de mission de PNR, c'est une instance qui nécessite une animation pour qu'il fonctionne, se saisisse de sujet, émette des avis, etc. il sera donc créé une fois que le SM de préfiguration sera en place.

### 5. Les actions de préfiguration

Même si le PNR Montagne Basque n'est pas encore créé, il peut porter des actions de préfiguration qui répondent aux enjeux du territoire. C'est dans ce cadre que la démarche d'animation de la cohabitation des activités en montagne est inscrite comme action de préfiguration du projet PNR Montagne Basque.

La cohabitation des activités en montagne est une des thématiques au cœur de l'origine de la réflexion du PNR Montagne Basque (depuis le rapport du CDPB en 2003). Elle vise à faire reconnaître et perdurer des pratiques collectives de gestion de l'espace, notamment l'agropastoralisme, face aux évolutions du contexte.

La gestion du multiusage de la montagne se fait via la démarche du Guide des Bonnes Pratiques (GPB) qui existe depuis 2010. Il est aujourd'hui porté par le Service Montagne de la CAPB et l'Association des quatre Commissions Syndicales de la Montagne Basque (EHMEB).

Les actions portées en 2022 sont les suivantes :

- Mise en place de 2 médiateurs en montagne (4 j/semaine pendant 2 mois et demi).
- Campagne de communication avec le slogan « Montagne respect » dans les radios locales, panneaux d'affichage bord de route, réalisée dans le cadre d'un projet de coopération avec deux PNR Alpains ;
- Mise en ligne sur le site internet de la CAPB d'une boîte à outils composée d'arrêtés (chiens non tenus en laisse, feux, stationnement, camping sauvage) et mail d'information à destination de toutes les communes ;
- Actualisation du Guide des Bonnes Pratiques de 2010 (juridique et visuel : signalétique – document unique avec toutes les bonnes pratiques) ;
- Diffusion du document unique des bonnes pratiques aux socio-professionnels ;
- Depuis quelques mois, le lien entre les démarches portées par CD64/AADT et avec l'Office de Tourisme Pays Basque permettent de coordonner les actions : un des objectifs de travail pour 2023 est de sensibiliser les scolaires.

Tout au long de sa phase de préfiguration, d'autres actions de préfiguration pourraient être portées par le PNR Montagne basque.

## **CREATION DU SYNDICAT MIXTE (SM) DE PREFIGURATION**

---

### 1. Etapas et calendrier

Cinq grandes étapes rythment la création d'un SM :

- Initiative – Dans l'hypothèse de la création d'un SM ouvert, l'initiative peut provenir de tout ou partie des membres fondateurs du projet (CAPB, Commissions Syndicales, CD64 et CRNA). Cette délibération contient en annexe des projets de statuts présentant les principes généraux. Ils seront construits et approfondis en parallèle des étapes 2 et 3.
- Fixation du périmètre – L'initiative de la création ayant été formulée par l'un des membres fondateurs, elle est ensuite transmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées Atlantiques qui, par arrêté, viendra fixer le périmètre du SM dont la création est envisagée ;
- Saisine préalable de la CDCI (Commission Départementale de la Coopération Intercommunale) – Une fois la fixation du périmètre faite par Monsieur le Préfet des Pyrénées Atlantiques, ce dernier saisit la CDCI pour avis ;
- Approbation du projet par les membres – Une fois le périmètre établi, les statuts rédigés et la CDCI consultée, Monsieur le Préfet des Pyrénées Atlantiques a un rôle de coordination dans la mesure où il doit notifier ces éléments à chacun des membres du futur SM. Les membres sollicités disposeront d'un délai de trois mois pour se prononcer.
- Arrêté préfectoral d'approbation de création du SM.

En moyenne, il faut minimum six mois pour créer un SM ; ce délai court à partir de l'étape 1 d'initiative.

### 2. Le format du syndicat mixte ouvert de préfiguration

Lors de la création d'un SM, trois questions majeures sont à travailler :

- Quel format pour le SM (qui le compose) ?
- Quelle représentation et quel poids de chaque structure (qui décide) ?
- Quel budget de fonctionnement (qui paye) ?

Aujourd'hui, les discussions vont principalement se centrer sur la première question : le format du syndicat mixte.

Il est important de rappeler qu'un SM est composé d'instances délibératives (qui décident) et d'instances consultatives (qui participent, émettent des avis, etc.). Le conseil scientifique fait partie des instances consultatives. D'autres pourront être créées, et sont à construire collectivement.

Deux formats de SM ouvert existent : élargi ou restreint.

- Dans le cadre d'un SM ouvert élargi, les membres disposant de voix délibératives sont : les collectivités territoriales, les EPCI, les autres établissements publics, les chambres consulaires.
- Comme son nom l'indique, le SM ouvert restreint, "restreint" les structures qui peuvent y adhérer : uniquement des collectivités territoriales et les EPCI.

Au-delà des membres, d'autres différences existent entre les deux formats de SM notamment d'ordre financier/budgétaire et de ressources humaines.

Jean-Baptiste LABORDE ouvre le débat en questionnant les services de l'Etat sur la place des Commissions Syndicales dans le SM.

*Nota : Un groupement d'entreprises, dont fait partie Boissy Avocats et Associés, accompagne la CAPB dans le cadre d'un marché public de prestations intellectuelles portant sur l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration de la politique montagne de la CAPB pour le mandat 2020-2026. Maître Boissy intervient sur la mise en place des conditions de réussite de la création du PNR Montagne Basque et notamment sur la structuration du syndicat mixte ouvert de préfiguration du PNR Montagne Basque.*

Il est demandé quelle serait la place des Associations Foncières Pastorales (AFP) dans la gouvernance.

Il s'en est suivi une discussion sur la place des CS dans le SMO de préfiguration.

Une réunion s'est tenue en amont entre les Services de l'Etat et les CS pour échanger sur une possibilité d'évolution de leur statut juridique afin de leur garantir une place dans la gouvernance décisionnelle. Cette possibilité vise à transformer les CS en Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU). Au Comité de pilotage, les 4 Présidents des CS (à vocation pastorale) ont confirmé leur souhait de ne pas faire évoluer leurs structures en SIVU.

Les élus ont insisté sur leur investissement depuis 8 ans dans le projet de PNR, le rôle des CS dans cette démarche et leur souhait de donner aux CS une voix délibérative dans la gouvernance. Ils ont rappelé que ce sont les Services de l'Etat qui avaient inscrit comme prioritaire la création d'un SM de préfiguration dans l'avis d'opportunité de la Préfète de Région en 2019 et rappelé lors du Comité de pilotage du 28 janvier 2020 (annexe 2 et 3).

Les élus ont été appuyés par des membres du Comité de pilotage notamment sur la création des CS par ordonnance royale en 1837 comme cadre dérogatoire à une loi nationale qui n'était pas adaptée au contexte local de gestion des pâturages en bien commun.

Madame la Sous-Préfète a souligné que les CS et leur rôle n'étaient pas remis en cause. Elle souhaite proposer des scénarii pour avancer dans un cadre sécurisé dans lequel les CS auraient un poids. La question de la gouvernance ne doit pas bloquer la rédaction de la Charte. Elle a proposé aux élus des membres fondateurs de se retrouver dans un cadre plus restreint à l'issue de ce Comité de pilotage.

Le Département ne délibèrera pas (étape 1 - l'initiative) s'il n'a pas l'assurance que les CS aient une voix délibérative.

L'élaboration de la Charte (approfondissement du diagnostic, élaboration de la méthodologie et réalisation des ateliers) reste à construire en fonction de l'avancée de la sécurisation de la gouvernance du SM.

Le prochain Comité de pilotage prévoit de se réunir dans le courant du mois de novembre pour présenter l'avancée des travaux sur la gouvernance.

A l'issue de la réunion, Madame la Sous-Préfète d'Oloron-Sainte-Marie propose un rendez-vous avec les services de l'Etat sous format de Comité de pilotage restreint le 17/10/2022 en fin d'après-midi.

Jean-Baptiste LABORDE clôture la séance.